



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le premier avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. PAPIER Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe.

Absents non excusés :

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2022_13D : Approbation du compte administratif 2021 de la caisse des écoles et affectation de résultats

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération 2020-05 du Conseil Municipal du 6 mars 2020 qui actait la dissolution du budget de la caisse des écoles, dont la clôture est prévue en 2023, car celle-ci ne peut intervenir qu'à l'issue de 3 années d'inactivité sur ce compte.

Pour rappel

C d Ecoles	Invest.	Fonctionnement	Résultats
Dépenses		0,00	
Recettes		0,00	
Report des ex antérieur		-3 565,48	
Résultats de clôture		-3 565,48	-3 565,48
Report fonctionnement			-3 565,48

Le BP 2021 n'ayant pas été élaboré, ni voté, Monsieur le Maire propose de reporter le déficit d'exploitation et propose donc de laisser au fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » 3 565.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle

APPROUVE le report noté ci-dessus

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 04/04/2022

Et publication ou notification du 04/04/2022



Le Maire

Roger MARIA